

Bourses pour chercheuses et chercheurs avancés

Directives pour soumettre une demande de prolongation via mySNF

<p>Début du subside</p>	<p>Le début du subside peut intervenir au plus tôt 6 mois après les délais de soumission des 1^{er} février et 1^{er} août. En règle générale, la prolongation débute directement à l'échéance de la bourse initiale.</p>
<p>Durée du subside</p>	<p>Veillez mentionner la durée en mois. La durée maximum de 36 mois ne peut pas être dépassée (bourse initiale + prolongation).</p>
<p>Container de données mySNF « Prolongation de la requête »</p>	<p>Veillez s.v.p. choisir le n° de requête de la bourse en cours.</p>
<p>Documents obligatoires Plan de recherche de la demande de prolongation</p>	<p>Le plan de recherche pour une demande de prolongation doit avoir la structure suivante :</p> <p>Requérant-e responsable Titre du projet</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Projet de recherche pour la durée de la prolongation ainsi que compte-rendu des travaux effectués jusqu'à présent (état actuel de la recherche en général et état d'avancement de vos propres travaux. Faire ressortir en particulier les progrès depuis la soumission de la requête précédente; objectifs ; problématique ; hypothèses ; importance du projet ; méthodes) 2. Bibliographie / littérature 3. Calendrier du projet de prolongation 4. Importance du lieu de travail (indispensable dans le cas d'un changement du lieu de travail) 5. Importance pour la formation personnelle 6. Intentions de publications <p>Les points 1 à 6 ne doivent pas dépasser 10 pages ; au moins 10 pour la taille de caractère et 1 pour l'interligne ; illustrations, formules et tableaux inclus (la rubrique 2 « Bibliographie / littérature » n'est pas à prendre en compte dans la limite du nombre de pages). Pour les domaines de la psychologie, des sciences économiques, des mathématiques, des sciences naturelles, des sciences de l'ingénieur, de la biologie, ainsi que de la médecine, la partie scientifique de la requête doit être rédigée en anglais.</p>

Curriculum vitae	Veillez joindre un curriculum vitae actualisé.
Plan de carrière	Présentez de façon concrète vos projets d'avenir scientifiques et professionnels.
Liste de publications	Veillez joindre une liste de publications actualisée.
Copies des diplômes	Pas nécessaires pour les demandes de prolongation.
Confirmation de l'institut d'accueil	Confirmation de l'institut ou des instituts d'accueil prévus. La lettre doit avoir un en-tête officiel de l'institut d'accueil et une signature originale du/de la responsable de l'institution ou du/de la professeur-e hôte (un e-mail ne suffit pas). Il doit clairement y figurer que l'infrastructure nécessaire à l'élaboration du projet sera mise à disposition pour toute la durée du séjour de recherche.
Lettres de références	Veillez joindre une lettre de votre professeur-e hôte.
Autorisation de séjour	Pas nécessaire pour les demandes de prolongation.
Besoins financiers	
Montant de base de la bourse	Le montant de la bourse dépend de l'état civil, des obligations familiales et du coût de la vie dans le pays de séjour. Vous trouvez une liste des tarifs actuels des bourses sur la page internet suivante: www.fns.ch > Encouragement > Personnes > Chercheurs avancés > Formulaire, règlements et directives
Allocations pour enfants	Si vous-même ou votre conjoint-e ne bénéficiez d'aucune allocation pour enfants ou familiales durant la bourse, le FNS octroie un supplément de CHF 9'000.— par enfant et par année. Si l'enfant reste en Suisse, un montant maximal de CHF 3'000.— par enfant et par année sera accordé.
Frais de recherche	Max. CHF 3'000.—/an, pour autant qu'une justification écrite atteste que l'institution d'accueil ne peut pas prendre en charge ces frais. Veillez indiquer de façon détaillée pour quelles dépenses le montant sera employé. Voir le point 9.2 du set d'information pour plus de détail : www.fns.ch > Encouragement > Personnes > Chercheurs avancés > Formulaire, règlements et directives
Frais de congrès	Max. CHF 2'000.—/an. Veillez indiquer de façon précise les congrès auxquels vous souhaitez participer et quand ceux-ci auront lieu. Sans indication précise, aucun montant ne sera accordé. Des contributions aux frais de congrès peuvent aussi être demandées au cours de la bourse, mais suffisamment tôt avant le congrès.

Frais d'inscription

Les boursiers ne doivent en principe pas payer de frais d'inscription. Si des frais d'inscription devaient tout de même être demandés, une preuve (sous la forme d'une confirmation écrite de l'université d'accueil) qu'il n'est pas possible d'y déroger devra être fournie. Dans un tel cas, le FNS peut prendre en charge au plus $\frac{3}{4}$ des frais, mais au maximum CHF 15'000.— par an.

Participation aux frais de voyage

Pour les demandes de prolongation uniquement lorsqu'un changement de lieu est prévu.

Novembre 2010